

REGLEMENT DU CONCOURS DE BONHOMME DE NEIGE

Du 7 Février 2010 au 7 Mars 2010

Territoire

Les bonhommes de neige devront être situés sur le territoire des communes de :

- Bellecombe : lieu-dit Boulème ou Les Trois Cheminées
- Belledoux
- Les Bouchoux : en cas de manque de neige, repli à l'Embossieux (commune de la Pesse)
- Giron
- Lajoux
- Les Molunes : lieu-dit la Vie Neuve
- Les Moussières
- La Pesse
- Septmoncel : en cas de manque de neige, repli au Manon

Participants

Ce concours est gratuit et ouvert à tous (enfants et adultes, habitants à l'année ou voyageurs de passage).

Les personnes qui souhaitent participer au concours doivent s'inscrire dans l'un des Points (Lajoux, Les Moussières, La Pesse, Centre Accueil Montagnard à Giron), afin de retirer un fanion numéroté à planter sur leur bonhomme de neige.

Sécurité

Le SMDT décline toute responsabilité en cas d'accident qui pourrait survenir lors de la réalisation des bonhommes de neige. Les participants doivent faire acte de prudence et de citoyenneté en faisant attention à leur sécurité lors de la réalisation des bonhommes en bord de routes et en respectant les propriétés privées.

Principes à respecter

1° forme des bonhommes de neige

Les bonhommes de neige pourront être de toute hauteur, grosseur et de toute forme mais devront avoir un aspect humain.

2° emplacement

Afin de permettre au jury d'évaluer facilement le nombre de bonhommes de neige réalisés, il est nécessaire que ceux-ci soient concentrés aux entrées de villages et dans les villages, principalement le long des routes.

Les bonhommes de neige devront être positionnés sur le manteau neigeux mais en aucun cas être construits sur des habitations, voitures ou autre.

3° éléments extérieurs de décoration

Aucune matière chimique, toxique, inflammable ou polluante ne devra être utilisée pour décorer les bonhommes de neige.

Les objets utilisés devront être solidement fixés pour éviter qu'ils ne s'envolent. Ces objets ne devront pas être coupants ou susceptibles de porter atteinte à la sécurité publique.

Résultats

Une personne du SMDT fera le tour des réalisations de bonhomme de neige chaque semaine les vendredis, à savoir le vendredi 12 février 2010, le vendredi 19 février 2010 ; le vendredi 26 février 2010 et le vendredi 5 mars 2010, pour déterminer le trophée et pour offrir les lots aux participants.

Les lots sont à retirer dans chaque Point Information.

Fait à Lajoux, le 16 novembre 2009

L e Président,

MODALITES D'INSCRIPTION POUR LE CONCOURS DE BONSHOMMES DE NEIGE

* Chaque Point Info est chargé d'enregistrer les inscriptions en fonction des communes de réalisation des bonshommes. Le lieu d'emplacement du bonhomme doit être précisé (ex : *La Pesse – rue principale face à la Mairie*), ainsi que l'âge et le nom du candidat. Si toutefois un candidat se trompait de Point Info, merci de bien vouloir contacter le PI correspondant pour lui signaler le nom de la personne souhaitant concourir et demander le numéro d'enregistrement afin de lui fournir un fanion.

POINT INFO LAJOUX	POINT INFO LA PESSE	POINT INFO LES MOUSSIÈRES	POINT INFO GIRON
<i>Lajoux (L)</i>	<i>La Pesse (P)</i>	<i>Les Moussières (Ms)</i>	<i>Giron (G)</i>
<i>Septmoncel (S)</i>	<i>Les Bouchoux (Bc)</i>	<i>Bellecombe (B)</i>	
	<i>Belleydoux (Byl)</i>	<i>Les Molunes (hors Vie Neuve)(Ml)</i>	

* Les fanions mentionnent la lettre correspondant au village et un numéro d'inscription. Une même personne peut concourir pour plusieurs bonshommes. Dans ce cas, il doit planter plusieurs fanions.

* Lors de l'inscription, **remettre au candidat un fanion et inscrire dessus au marqueur le même numéro que celui correspondant à son numéro d'enregistrement** afin qu'il le plante sur le bonhomme.

Merci de bien vouloir rappeler aux candidats que seul le fanion témoignera de la participation du candidat et qu'en cas d'absence, le jury ne pourra mettre le bonhomme en compétition (il est d'ailleurs préférable que les fanions soient plantés le jeudi au matin).

* **ATTENTION les inscriptions devront être closes mercredi soir**, pour que le jury puisse avoir toutes les listes jeudi matin.

POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE
contacter le Point Information des Hautes-Combes au 03.84.41.28.52